ARL TPLS- BOSCH CAR SERVICE
RUE LAVOISIER

110 LA MADELEINE
l.: 03.28.36.20.42.
x : 03.20.63.98.16.
nail : carrosserielavoisier@orange.fr
pital : 1000 euros Euros
S 807 458 872 LILLE
ET 807 458 872 00015
E 4532Z
A intracommunautaire : FR90 807458872

CTURE 2017000693 du 29/03/2017 - Ets 01

ent Numéro **909803**

OR 6290

rque	*Modèle*	*Type*	*N° Série*	*Puissance*
RSCHE	CAYENNE - CAYENNE	ZZZ9PZ	WP1ZZZ9PZ6LA07675	19

nre	*Energie*	*Couleur*	*Peinture*	*1ère MEC*	*Immatriculation*	*Kilométrage*
	ESS	BLANC		04/07/2006		78523

férence	Désignation	Px Unitaire	Qté/Tps	Ctva	Montant Net HT
	FORFAIT REVISION SIMPLE EN 5W30 + DE 5 L TEMPS VIDANGE AVEC VERIFICATION DE L'ECLAIRAGE + POINTS DE SECURITE + PRESSION DES PNEUS	90.83	1.00	4	90.83
30	HUILE ENERGY3 5W30				
H1457429142	CARTOUCHE FILTRE HUILE VW PASSAT 1				
NT	JOINT DE VIDANGE				
	DOSE LAVE GLACE				
	M.O MECANIQUE M6 REMISE A ZERO PORSCHE	61.00	0.50	4	30.50
	FORFAIT FILTRE HABITACLE	50.00	1.00	4	50.00
	REMPLACEMENT FILTRE POLLEN + DESINFECTION DU CIRCUIT D'AIR DE VENTILATION				
H1987432431	FILTRE HABIT CHARBON ACT				
SINFECT	DESINFECTANT CIRCUIT CLIM				
EIN PURGE	PURGE ET REMPLISSAGE LIQUIDE DE FREIN	29.26		4	29.26
	PREVOIR DISQUE ET PLAQUETTE DE FREIN AVANT				

E TAXE	BASE H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.	TOTAL NET	TOTAL T.V.A.	TOTAL FACTURE
4	200.59	20.00	40.12	240.71			
					200.59	40.12	

Payable le : 29/03/2017

240.71 EUR

IENT : Toutes nos ventes ou prestations sont payables à nos bureaux, au comptant, sauf dérogation particulière.
es particuliers : les pénalités de retard s'établissent à trois fois le taux légal à compter de la date d'émission de la facture.
es professionnels : par application des dispositions relatives aux délais de paiement entre professionnels, il sera appliqué des pénalités de retard calculées sur les sommes exigibles et non payées à date convenue au taux d'intérêt
ué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage en vigueur au jour de la date d'exigibilité des dites sommes. Les pénalités de retard sont exigibles sans
rappel soit nécessaire. Tout débiteur en situation de retard de paiement devra en outre une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €. Aucune remise ne sera accordée en cas de règlement anticipé. Cette stipulation ne peut en
cas, être interprétée comme valant tolérance dans le délai de paiement.